

Ministère de l'Éducation Nationale

Correspondance

So 4121 1976

10

2p

Kigali, le 4 AOUT 1976

N° 07.22/2379



A classer

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

✓ Monsieur le Ministre de la Jeunesse.

A traiter par Shuts (Coqius et Folel) KIGALI.--
Date entrée: 4-8-76 6-8-76
Classement: 5392/14-08-01

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Demande de Communication
de programmes culturels.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que, conformément à l'Arrêté Présidentiel n°59/09 du 30 juin 1976 portant publication du nouvel organigramme ministériel, un Service de mon Ministère -la Direction Générale de la Culture et des Beaux-Arts- est chargé de la coordination des recherches culturelles effectuées par les organismes publics et privés et de la promotion de la Culture Rwandaise. Comme ce Service ne peut pas remplir sa mission sans la collaboration de votre Département, je vous demande de bien vouloir lui faire envoyer régulièrement vos programmes d'activités culturelles.

MUTEMBEREZI Pierre-Claver,
Ministre de l'Education Nationale.

FICHE DE CONTROLE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS.

Ouverture du Dossier : (1)
<i>Demande de communication de programmes culturels</i>

N°	Transmission			Réception		
	Service ou personne	Date	Paraphe	Service ou personne	Date	Paraphe
1	<i>BLA</i>	<i>6-8</i>	<i>[Signature]</i>	<i>Sports</i>	<i>6-8</i>	<i>[Signature]</i>
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						

Clôture du Dossier : (2)

- (1) Intitulé et autres caractéristiques. A remplir par le Service (ou la personne) qui ouvre le dossier.
- (2) Date, sort final réservé au dossier. A remplir par le Service (ou la personne) qui clot le dossier.

12 personnes

§ (détachement) =

3 ~~1~~ x

* 5 personnes = détachement (20 boxes minimum)

* scanning = 7 personnes

§ 2.

